

Lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire dans la région de Makokou

Deux suspects interpellés pour détention illégale d'armes de guerre

Vianney MADZOU
Makokou/Gabon

JULES Bassepoubobe, 74 ans, et Vincent Moukoko, 45 ans, ont été interpellés, le 22 mars dernier, par les agents de la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire, plus connue sous l'appellation de B2. Motif : ces deux Gabonais étaient en possession d'armes de guerre, au village Tébé, dans le district de Makébé-Bakouaka (province de l'Ogooué-Ivindo). Leur interpellation entre dans le cadre de l'enquête diligentée, le 22 février dernier et ayant conduit à l'emprisonnement de Bernard Ekombibadi, après son inculpation pour détention illégale d'une arme de guerre de première catégorie et trafic d'ivoire. C'est ce dernier qui, lors de son audition, a mis les agents sur la piste des autres habitants du village ayant en leur possession des fusils d'assaut, notamment des kalachnikovs, dont ils se serviraient pour décimer des éléphants, une espèce animale pourtant intégralement protégée dans notre pays.

Ainsi, l'opération, menée conjointement par les antennes du B2 de l'Ogooué-Ivindo et du Haut-Ogooué, le 22 mars dernier, au village Tébé, situé à cheval entre les deux provinces, a permis de mettre la main sur Jules Bassepoubobe et Vincent Moukoko. Le premier est allé nuitamment en forêt récupérer sa kalachnikov, deux chargeurs garnis d'une certaine de munitions et une balance à crochet électronique portable, avant de les remettre aux enquêteurs. Même s'il affirme que cet arsenal appartient à son beau-frère originaire de la République du Congo ayant séjourné un moment chez lui, tout porte à croire que Jules Bassepoubobe, qui connaissait où étaient cachés l'arme de guerre et ses accessoires, veut juste se soustraire des foudres de la loi. **ENQUÊTE**• La perquisition chez Vincent Moukoko a également permis aux enquêteurs de mettre la main sur une carabine opérationnelle N°21405. « J'ai passé la commande de cette arme à feu auprès d'un Congolais qui me l'a livrée sans les munitions en décembre 2018 », a confié le suspect aux enquêteurs.



Photo : Vianney Madzou

Vincent Moukoko et Jules Bassepoubobe, avec des armes de guerre utilisées pour abattre les éléphants.

Prix de la transaction : 150 000 francs. « Il était convenu que je lui remette cet argent quand j'aurai commencé la chasse à l'éléphant et le commerce de l'ivoire », ajoutera Moukoko qui était, semble-t-il, toujours dans l'attente des munitions au moment où il a été interpellé. Le mis en cause reconnaît, toutefois, avoir déjà abattu deux éléphants pour leurs défenses avec « des armes empruntées aux amis ». Les agents du B2 du Haut-Ogooué ont, pour leur part, procédé à l'interpellation de Fabrice Gnounou Badi, Gabonais de 41 ans, qui détenait une Kalachnikov et

deux chargeurs. Le suspect a été conduit à Franceville pour y être entendu et éventuellement incarcéré. Depuis l'opération menée conjointement par les services du B2 des deux provinces dans le village Tébé (district de Makébé-Bakouaka), ce sont, en tout, cinq armes de guerre (4 kalachnikovs et 1 carabine) qui ont été saisies. Actuellement gardés à vue dans les locaux du B2 de Makokou pour les besoins de l'enquête, Jules Bassepoubobe et Vincent Moukoko devront bientôt répondre du délit de détention illégale d'armes de guerre devant la justice.

Petit angle

La sécurité nationale menacée ?

V.M.
Makokou/Gabon

EN l'espace d'un mois, cinq armes de guerre de première catégories, notamment quatre kalachnikov et une carabine viennent d'être saisies, au village Tebe, dans le district de Makebe-Bakwaka située à 180 km de Makokou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Cette localité frontalière du Congo-Brazzaville, est devenue une véritable plaque tournante du trafic d'armes de guerre. Des armes utilisées, pour le moment, pour abattre des éléphants, ouvrant ainsi la voie à un autre trafic, celui de l'ivoire. Si les enquêteurs ont pu, jusqu'ici, mettre la main sur cinq armes, il va sans dire que plusieurs autres sont dans la nature. C'est du moins ce que pensent les enquêteurs qui pointent un doigt accusateur sur la porosité de nos frontières notamment du côté de l'Ogooué-Ivindo. Un fait justifié par l'absence de surveillance. Tous les militaires étant repartis à Makokou depuis environ deux mois. Les militaires affectés à la surveillance des frontières n'ayant pas d'abris en ces lieux manquent du minimum nécessaire pour y survivre. L'armée, dit-on, n'aurait même pas de quoi nourrir ses éléments. In-

croyable ! Conséquence, un retour à la maison s'est révélé nécessaire pour préserver la vie de nos soldats. Pourtant, ce qui se passe aujourd'hui au village Tebe où les AK 47 ou kalachnikovs sont vendus comme de petits pains, devrait interpellier le gouvernement. En effet, il s'agit d'un problème de sécurité nationale. Si aujourd'hui, ces armes et autres de guerre en circulation dans nos villages frontaliers sont utilisées pour abattre les éléphants, rien ne dit qu'elles ne seront pas, demain, utilisées à d'autres fins. « (...), des actes de subversion ne sont pas à exclure. On doit donc agir rapidement. C'est une question de sécurité nationale », réagit une source au sein de l'armée qui a préféré garder l'anonymat. Mais, même avec la volonté et l'amour du pays chevillés à l'esprit, nos soldats ne peuvent rien sans moyens. Pour mener, par exemple, des opérations dans le district de Makebe-Bakwaka, les agents du B2 ou ceux de la gendarmerie des recherches sont obligés de s'accrocher à leurs compatriotes des parcs nationaux. Ces deux services, qui jouent un rôle important dans la recherche et la mise aux arrêts de grands bandits, ne disposent aujourd'hui d'aucun véhicule d'intervention. Inconcevable.

REPUBLICQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

APPEL A COTISATION DU 1ER TRIMESTRE 2019

La Direction Générale de la CNAMGS informe l'ensemble des employeurs du secteur privé et parapublic qu'elle a procédé au lancement de l'appel à cotisation du 1er trimestre 2019, le 19 mars 2019.

A cet effet, les Déclarations Trimestrielles de Salaire (DTS) sont disponibles à compter de cette date et peuvent être récupérées à partir du site www.cnamgs.ga ou auprès des services de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au quartier Glass, non loin du carrefour Hassan Edjej.

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne (e-déclaration) seront reçus sur rendez-vous, en appelant au **8889**, ou en se rendant directement à la Direction du Recouvrement et du Contentieux.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaire auprès des Délégations Provinciales ou des Unités Départementales de leur localité respective.

Pour rappel, **les cotisations du 1er trimestre 2019 sont exigibles du 1er au 30 avril 2019.**

Pour rappel, les taux de cotisations sont désormais les suivants :

- Taux de cotisation Employeurs : 4.1% ;
- Taux de cotisation employés : 2% ;
- Plafond : 2 500 000 FCFA.

Fait à Libreville, le 26 Mars 2019

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



La solidarité a un sens